

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2016

Convocation : 12 décembre 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 19 décembre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents : J. Poussard, N. Velin, P. Rouby, V. Schaal, JM Raoult, D. Godard, Y. Leipert, V. Varin, F. Joubert, M. Barathon, G. Guerbois,

Absents excusés : F. Colin-Manderscheid (pouvoir à Mme Poussard), B. Lebreton

Absent : E. Martin-Gbeassor

Secrétaire de séance : N. Velin

DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI)

Madame Poussard a assisté à une réunion ce matin même concernant le nouveau règlement et les modalités de dépôt du FDI, nouveau nom du FDAIC. Une enveloppe sera consacrée tous les deux ans aux agglomérations. Les enveloppes cantonales restent annuelles pour les projets locaux.

Le règlement a été adopté par les conseillers départementaux. Le dépôt des demandes de subvention se fera en mars 2017 et les attributions auront lieu en juillet.

Une réunion est prévue fin janvier prochain pour une pré-étude des projets.

Rappel des projets communaux :

- mise en accessibilité du nouveau cimetière pour les personnes à mobilité réduite,
- voirie : deuxième tranche du chemin rural menant au Pré de Launay, amélioration de la gestion des eaux pluviales chemin de Paris, les Berteaux, modification sécuritaire de la placette de l'allée des Grouettes et de la voirie de l'accès à la Salle Daniel Bergin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter des subventions pour faire ces travaux.

APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Madame le Maire rappelle au Conseil les 4 grands axes du PADD et leurs orientations :

- axe 1 : préserver les espaces naturels, paysagers et agricoles,
- axe 2 : maîtriser la croissance démographique et le développement urbain au regard des équipements présents sur la commune dans une optique de développement harmonieux du territoire,
- axe 3 : soutenir l'activité locale,
- axe 4 : rechercher un fonctionnement équilibré des transports et déplacements.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance ce rapport et après en avoir débattu, prend acte de la tenue du débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en application de l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Conformément à l'article L 153-11 du code de l'urbanisme, la commune peut, à compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017-2023 (PLH)

Madame le Maire rappelle les 4 grandes orientations du PLH /

- **1** : Favoriser un développement maîtrisé et équilibré du territoire
- **2** : Développer une offre de logements répondant localement à la diversité des besoins et favorisant les parcours résidentiels,

- **3** : Intervenir sur le parc ancien pour en améliorer la qualité et l'attractivité,
- **4** : Mettre en place une gouvernance de la politique de l'habitat.

Le Conseil municipal doit délibérer notamment sur les moyens, relevant de sa compétence, à mettre en place dans le cadre du Programme Local de l'Habitat. Au vu de l'avis exprimé, le Conseil communautaire délibèrera à nouveau sur le projet et le transmettra au Préfet. Celui-ci le transmettra, ensuite, au représentant de l'Etat dans la région afin qu'il en saisisse pour avis le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, qui disposera d'un délai de deux mois pour se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne formule aucune observation particulière, émet un avis favorable à l'unanimité des voix sur le projet de PLH élaboré par l'Agglo du Pays de Dreux et charge le Maire de transmettre cet avis au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux dans les meilleurs délais.

SIGNATURE DE CONVENTIONS

La compagnie des cartes carburant : la commune se procure actuellement du carburant à la station-service d'Intermarché via une carte de paiement. Des factures sont établies et envoyées mensuellement à la mairie qui les règle par mandat administratif.

A compter du 1^{er} janvier 2017, une modification des conditions contractuelles sera appliquée par le biais d'une convention de prélèvement automatique.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention tripartite pour la mise en place du prélèvement SEPA.

Syndicat de gestion du COSEC : à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec le syndicat de gestion du COSEC concernant la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement du gymnase du collège de Bueil dans lequel étaient scolarisés 6 enfants de la commune au titre de l'année scolaire 2015-2016, à raison de 100 € par enfant.

CHEMIN DES PIERRES

Madame Poussard rappelle la demande faite par M. Douard, exploitant de différentes parcelles situées aux Cardinaux et à la Huche, de déplacer le chemin en bordure de ces parcelles afin de les regrouper et de faciliter le travail de celles-ci.

La commission des chemins s'est rendue sur place et des renseignements ont été pris auprès de l'AMF 28. L'autorisation de déplacement de chemin n'est possible que si une aliénation de ce chemin a lieu en vue de le vendre. Pour créer un nouveau chemin, il faudrait acheter l'espace nécessaire à la réalisation de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas aliéner ses chemins. Aussi, considérant les obligations légales, il ne donnera pas suite à la demande de M. DOUARD et l'invite à laisser le chemin en l'état. Une réponse sera adressée à M. Douard.

Dans le même état d'esprit, le conseil municipal souhaite que soit effectué un travail sur les chemins qui, bien que figurant au cadastre, ne soient plus accessibles sur le terrain. Un groupe de travail assurera le recensement de ces chemins afin de demander aux propriétaires de les remettre en état de chemins ouverts au public.

LECTURE DE COURRIERS

M. Baduel : demande d'apposer sous le panneau de sens interdit devant l'entrée de son portail la mention « sauf riverains ». Cela n'est pas possible car cela engendrerait la circulation d'autres véhicules et conduirait à des accidents.

Insee : la population légale de la commune passera à 774 habitants au 1^{er} janvier prochain.

INFORMATIONS DIVERSES

Recensement de la population : deux agents recenseurs ont été recrutés, Madame Schaal et Madame Guignard qui avaient déjà assuré cette tâche lors du recensement de 2012.

Programme des routes 2017 : RD 301.5 menant au Vieux Château

Les plans de déneigement et de salage ont été donnés.

Tarifs assainissement 2017 : 1,2054 € HT/m³ + 0.30 € HT/m³ pour la modernisation des réseaux.

Demande de subvention du collège de Bueil : à l'unanimité, le Conseil décide de verser 50 € à titre de participation aux différents projets pédagogiques prévus.

Les données 2015 sur les eaux d'alimentation, éditées par l'ARS, sont consultables en mairie.

Tour de table

Mme Velin a assisté à une réunion de la commission développement économique. Une visite de la nouvelle gare routière de Dreux a été faite. Le coût global des travaux se monte à environ 2 millions d'euros.

Les associations de commerçants de Dreux et Vernouillet ont demandé à pouvoir ouvrir douze dimanches par an. Il est à craindre un manque à gagner pour les commerces des petits villages.

Lors de la dernière réunion du syndicat des eaux il a été signalé des problèmes avec la trésorerie d'Anet au sujet de délibérations non prises sur des sujets divers qui ont entraîné un refus de traitement par le receveur.

Une réflexion sur la fusion entre le SMICA et le Syndicat des eaux est à l'étude.

M. Leipert – Lors de la dernière réunion du CISPD, il a été signalé que 24 communes ont signé le protocole dont 11 sur le canton d'Anet. Un travail est en cours concernant le dessin du logo. La prochaine réunion des référents est prévue jeudi 22 décembre prochain.

M. Schaal a assisté à une réunion de l'Agence Technique Départementale. Pour 2017, le plafond passera de 30.000 à 60.000 € pour la maîtrise d'ouvrage avec possibilité de grouper des dossiers. Une assistance financière pour monter les budgets sera possible suite à la fermeture de trésoreries.

Lors de la commission déchets, la question de la redevance spéciale due par les collectivités pour l'enlèvement de leurs ordures ménagères, dont elles étaient exonérées jusqu'à présent, a été évoquée. Des modifications devront être apportées.

Mme Barathon demande si la traversée de la route à la Bâte va être refaite suite aux travaux de drainage qui ont eu lieu et évoque les problèmes récents de circulation dus aux travaux d'abattage de bois dans la forêt de Bréval.

Mme Joubert a assisté à une réunion du SMICA concernant notamment l'approbation des comptes de la société chargée de l'aménagement de la zone d'activités du Débucher à Anet. Il est rappelé que toutes les communes du canton avaient été sollicitées à l'époque pour participer à l'achat de ces terrains.

M. Rouby – lors de l'assemblée générale du foyer de Vitray, une esquisse du projet de construction de 30 chambres sur le territoire de la commune a été distribuée. Le château qui se trouve à Gilles serait à vendre. Madame Poussard doit se rendre à une réunion le 20 janvier concernant le projet de construction.

Dans l'assistance,

M. Rougier signale le passage d'éboueurs sans carte pour la vente de calendriers. Il demande si une information sera donnée aux habitants sur les référents de la participation citoyenne. Ceux-ci peuvent rester anonymes et n'ont pas été à être contactés en cas de problèmes. Il remercie le Conseil pour le repas des Anciens. Il demande en quoi consistaient les travaux de retrait de terre. Il s'agit de dérasement pour éviter l'amoncellement de terre et favoriser l'écoulement des eaux pluviales.

Il signale des problèmes de circulation routière à l'entrée de la Chaussée d'Ivry. C'est à cette commune qu'il convient de s'adresser.

M. Charpentier adresse ses remerciements au Conseil Municipal et au CCAS pour l'aide apportée suite à l'incendie de sa maison et la solidarité qui s'est mise en place. Un article à ce sujet paraîtra dans le prochain journal.

Une réflexion est à mener sur la mise en place par la commune d'un local pour les personnes en difficultés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.